

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 83

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués présents : 61

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 10 décembre 2025.

Pouvoirs : 9

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLAENT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECRONIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à LEBOUCQ Jean-Yves	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			FOUCAULT	Joël	
BONS TASSILY	CATEAU	Oliver	Présent			GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger		Absent		BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUERAS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNAY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERÈSE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaelle			Pouvoir à GRACIA Fabrice			
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent				
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte			Pouvoir à CANONNE Magali			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à RICHARD Bastien			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara			Pouvoir à MESNIL Jean-Philippe			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc			Pouvoir à DEWAELE Kévin			
FALAISE	MARTIN	Béatrice			Pouvoir à MARY ROUQUETTE Valérie			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent					
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent			MACE	Gilles	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			OUIN	Michel	
FRESNE LA MERÉ	LASNE	Maryse	Présente			GUILLOT	Laurent	
JORT	GUILLEMET	Jean-François	Présent			PAGNY	Brigitte	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			LEMAITRE	Jean-Claude	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			SAINT-MARTIN	Magali	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André		Absent		NOEL	Colette	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques				ROCHELET	Christine	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien			Pouvoir à REUSSNER Edouard	LEMUNIER	Jean	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent			KIPRE	Théodore	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			SUZANNE	Alain	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			GABRIEL	Odile	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		Absent		SALLEY	Sébastien	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			CAHOURS	Michel	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORREY EN AUGE	ORIOT	Michaël		Absent		DECLERK	Véronique	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			MOISSON	Pierre	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves		Absent		DELAROCHE	Ingrid	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				SCHWARTZ	Stéphanie	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				ANQUETIL	Maryline	Présente
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GUERIN	Christian	Présent
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne		Absente		GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	LEBRETTON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard			Pouvoir à MAUNOURY Maryvonne			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente					
ROUVRES	AMBBLARD	Jean-Louis		Absent		HEUZE	Xavier	
SAINT GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège	Présente			PIERRE	Pascal	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			KLEIN	Yann	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			BOURY	Stéphane	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DELAUNAY	Julien	
SOULANGY	POUPARD	Philippe				DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	Présente
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			LECOMTE	Cyril	
USSY	DELILE	Éric	Présent			CRESPIN	Estelle	
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRÉ	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICOUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA PROFESSIONNALISATION ET A LA DYNAMISATION DU COMMERCE SUR LE TERRITOIRE

Depuis 18 ans maintenant, la Communauté de communes du Pays de Falaise, la ville de Falaise, la ville de Potigny, les UCIA de Falaise et Potigny ainsi que la CCI Caen Normandie s'associent afin de co-financer un poste d'animateur du commerce dans les deux UCIA présentes sur notre territoire.

Les missions principales accomplies sur 3,5 jours par semaine tout au long de l'année, dont 3 jours à Falaise et ½ journée à Potigny, sont :

- L'aide au montage des programmes d'actions annuels ou pluriannuels,
- L'aide à la mise en œuvre des plans de communications et de programme d'animation,
- L'Accompagnement dans la réalisation de manifestation d'animation,
- La Sensibilisation des commerçants isolés à la démarche de promotions collective, etc.

La répartition du co-financement se fait de la manière suivante pour l'année 2026 (idem période 2023 – 2026) :

- Communauté de communes du Pays de Falaise : 9 450 € HT
- Commune de Falaise : 13 500 € HT
- Commune de Potigny : 2 700 € HT
- Union commerciale de Falaise : 10 800 € HT
- Union commerciale de Potigny : 1 350 € HT
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie : 18 755 € HT

Afin de pallier à l'augmentation générale des frais et l'augmentation du salaire de l'animateur, il est proposé d'appliquer une augmentation progressive de 3 % en 2027, puis de 1,5 % supplémentaires en 2028. Ainsi, la répartition prévisionnelle des contributions par partenaire est la suivante (*arrondi à l'euro supérieur*) :

Pour 2027 (+3 %) :

- Communauté de communes du Pays de Falaise : 9 734 € HT
- Commune de Falaise : 13 905 € HT
- Commune de Potigny : 2 781 € HT
- Union commerciale de Falaise : 11 124 € HT
- Union commerciale de Potigny : 1 391 € HT
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie : 19 318 € HT

Pour 2028 (+1,5 % sur 2027) :

- Communauté de communes du Pays de Falaise : 9 870 € HT
- Commune de Falaise : 14 114 € HT
- Commune de Potigny : 2 823 € HT
- Union commerciale de Falaise : 11 291 € HT
- Union commerciale de Potigny : 1 411 € HT
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie : 19 607 € HT

Le Conseil communautaire,

- Vu la compétence Développement Economique exercée par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis favorable des représentants de l'ensemble des financeurs lors de la réunion du 21 novembre 2025 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 ;

- Considérant la nécessité de poursuivre ce partenariat ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 014-241400514-20251218-140_2025-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 70
	Pour : 70
	Contre : 0

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la CCI Caen Normandie, les Villes de Falaise et Potigny, les Ucia de Falaise et Potigny dans le cadre du soutien à la dynamisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense au budget principal des exercices concernés.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23 DEC. 2025
Et de la publication électronique le : 30/12/2025*

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

